



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de L'Europe
BP 458
39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

2024-005

Référence :

Objet :

Interdiction exceptionnelle
d'organiser des
manifestations et des
entraînements

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'application de la circulaire du Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports du 31 mars 1964 relative à l'utilisation des terrains de sports,

CONSIDERANT que la nappe phréatique du Doubs n'étant pas suffisamment redescendue,

CONSIDERANT que dans ces conditions les terrains ne sont pas praticables,

ARRETE :

Article 1er : Toutes manifestations officielles et entraînements prévus sur les terrains des stades Robert BOBIN et de la Pépinière sont interdits **le samedi 10 février 2024 et le dimanche 11 février 2024**, à l'exception du match de l'équipe séniors A du Grand Dole Rugby au stade de la Pépinière le dimanche 11 février 2024.

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Sous-Préfecture
- Services et agents concernés

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des Arrêtés du Président et affiché aux lieux habituels.

Fait à DOLE, le 09 février 2024

Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE.

P/O C. Monach
VP CAGD